

COMMUNE  
DE  
**CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN**  
DORDOGNE  
24250

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2022  
Reçu en préfecture le 12/07/2022  
Affiché le  
ID : 024-212400915-20220711-2022\_20-DE

N° 20/2022

Téléphone 05 53 31 41 31

Télécopie 05 53 31 41 32

E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 14 L'an deux mille vingt deux

Présents : 14 Le 11 juillet à 18 h 30.

Votants : 14 Le Conseil Municipal de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire  
Date de la convocation du conseil : 6 juillet 2022.  
Secrétaire de séance : Frédéric VARGUES  
**PRESENTS:** M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.

Objet : Mise en place d'un dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Mme La Maire propose de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) afin de favoriser et d'encourager le recours aux modes de déplacement doux, de lutter contre le réchauffement climatique et développer la pratique d'exercice physique.

Elle propose une aide à l'achat de vélo à assistance électrique neuf, d'un montant forfaitaire de 100 € par foyer, dans la limite d'un crédit annuel disponible de 2000 € pour 2022.

Cette aide sera attribuée sous les conditions suivantes :

\*Être domicilié sur la commune de CENAC ET SAINT JULIEN

\*Avoir fait l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf à compter du 1er juillet 2022,

\*Fournir une facture avec homologation des normes européennes du type « VAE » délivrée par le revendeur,

\*Signer une attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo dans les trois ans suivant l'achat,

\*Une seule aide sera consentie par ménage, elle sera cumulable avec les autres aides légales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- Valide la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

- Adopte les critères d'éligibilité et les modalités pratiques désignées ci-dessus.

- Autorise Mme La Maire à signer la délibération modificative correspondante et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN

Le 12 juillet 2022

Reçu en Sous-Préfecture

Le 12-07-2022

Publié ou certifié le 13-07-2022

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire